La Convention sur l’eau et les enjeux thématiques : cas choisis d’application

Sonja Koeppel, Convention sur l’eau

Programme de travail pour 2016-2018 : domaines de travail

Appui à la mise en œuvre et à l'application

Ouverture, promotion et partenariats

Identifier, évaluer et communiquer les bénéfices de la coopération transfrontière concernant l'eau

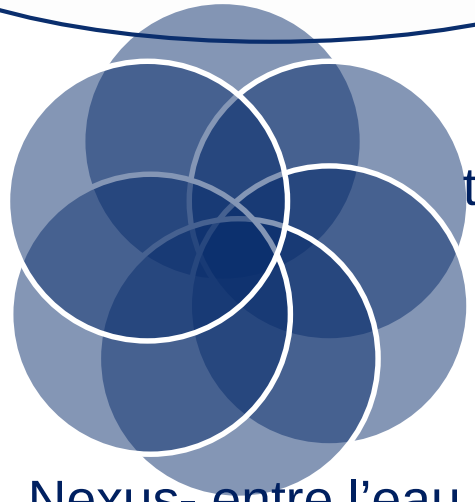

Initiative européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales

Adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières

Nexus- entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans des bassins transfrontières

Pourquoi l'information sur l'état des ressources en eau est-elle nécessaire?

L'information est la base de la prise de décision et de l'élaboration des politiques

- Pour guider les efforts de gestion - identification précise des sources de pression, détermination de l'aptitude des eaux à l'utilisation, etc.
- Vérifier l'efficacité des mesures prises
- Accroître l'efficacité de l'allocation des fonds
- Dans les eaux partagées, des informations comparables à travers le bassin sont nécessaires pour dresser un tableau partagé de la situation
- Fournir des éléments de preuve pour éclairer le dialogue intersectoriel et transfrontalier (par exemple, l'impact des politiques agricoles et énergétiques sur les eaux)

Surveillance et évaluation dans le cadre de la Convention

- **Disposition générale** pour toutes les Parties de mettre sur pied des programmes de surveillance
- **Dispositions pour les Parties riveraines** dans le cadre d'organes communs de :
  - Mettre en place des programmes communs pour évaluer l'état des eaux (qualité et quantité)
  - Echanger des informations
  - Procéder à des évaluations communes sur l'état des eaux transfrontières et l'efficacité des mesures prises
- La Convention sur l'eau encourage **l'élargissement continu** de la gamme d'informations à surveiller et échanger
- Création du groupe de travail sur l'évaluation et la surveillance en 2000
- Lignes directrices et documents d'orientation
- Projets pilotes en 2000-2005

Lignes directrices et documents d'orientation

- Inventaire des eaux souterraines transfrontières (1999)
- Lignes directrices sur le suivi de la qualité de l'eau et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (1996)
- Lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (2000)
- Lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des cours d'eau transfrontières (2001)
- Lignes directrices sur la surveillance et l'évaluation des lacs transfrontaliers et internationaux: (2002)
- Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières (2006)

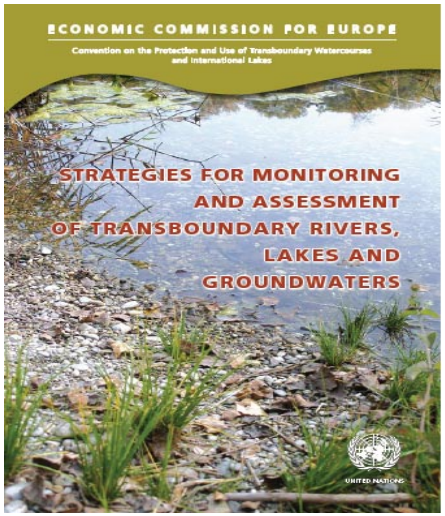

Évolution des données et de l'information dans la coopération transfrontière

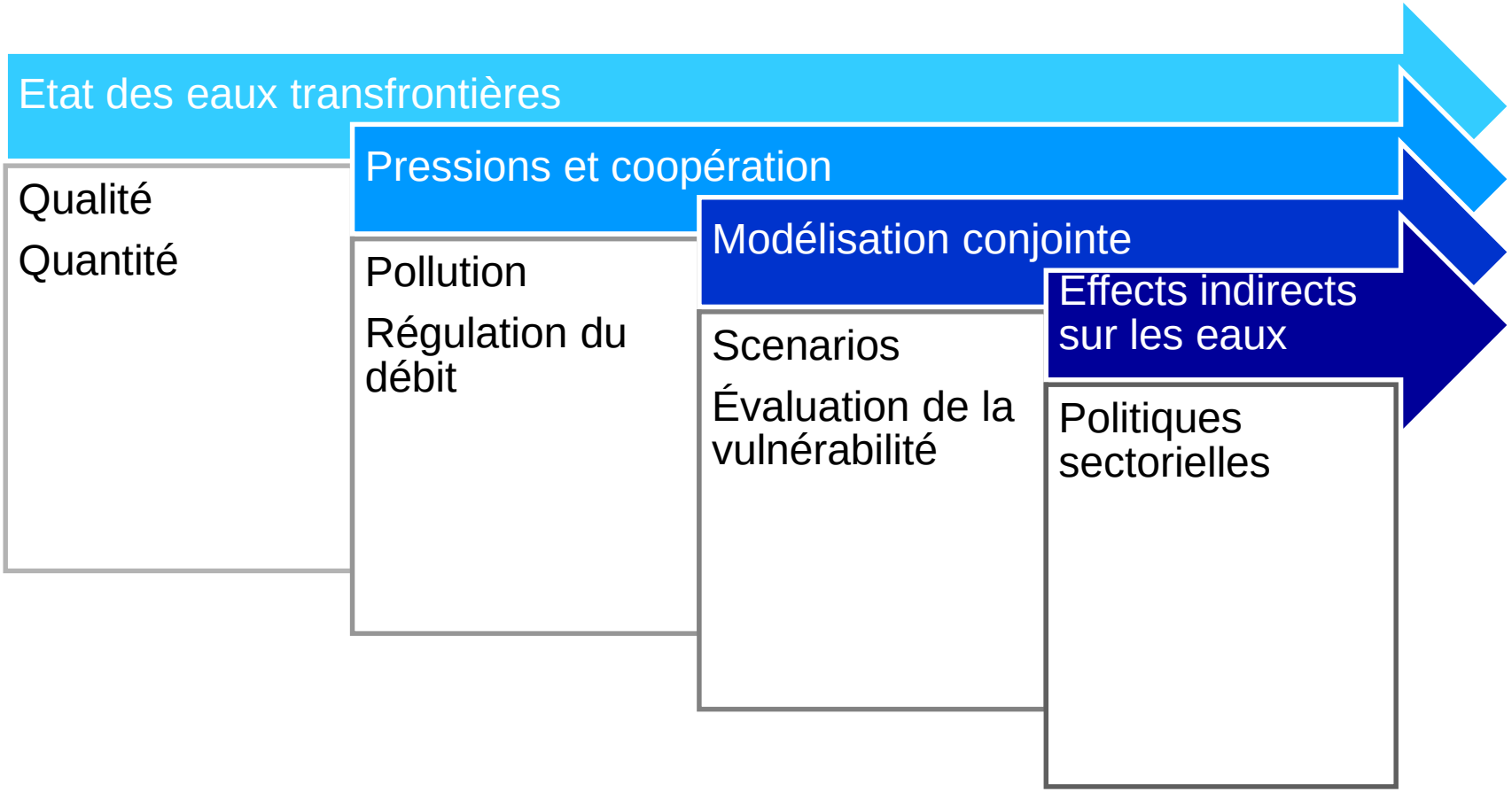

Exercises d’évaluation regionaux dans le cadre de la Convention

- Parmi les obligations de la Convention: Réaliser périodiquement des évaluations conjointes ou coordonnées de l’état des eaux transfrontières et de l'efficacité des mesures prises
- En 2003, les Parties à la Convention sur l'eau ont décidé d'effectuer régulièrement des évaluations régionales; Première évaluation en 2007, deuxième évaluation en 2011

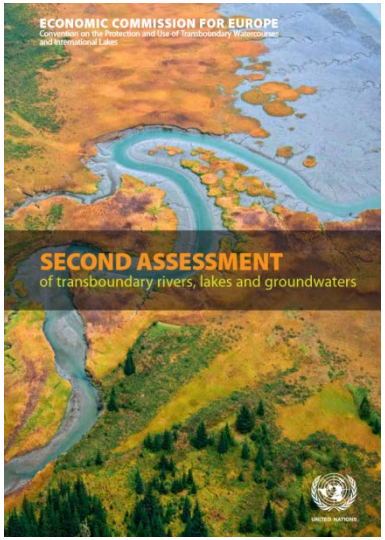

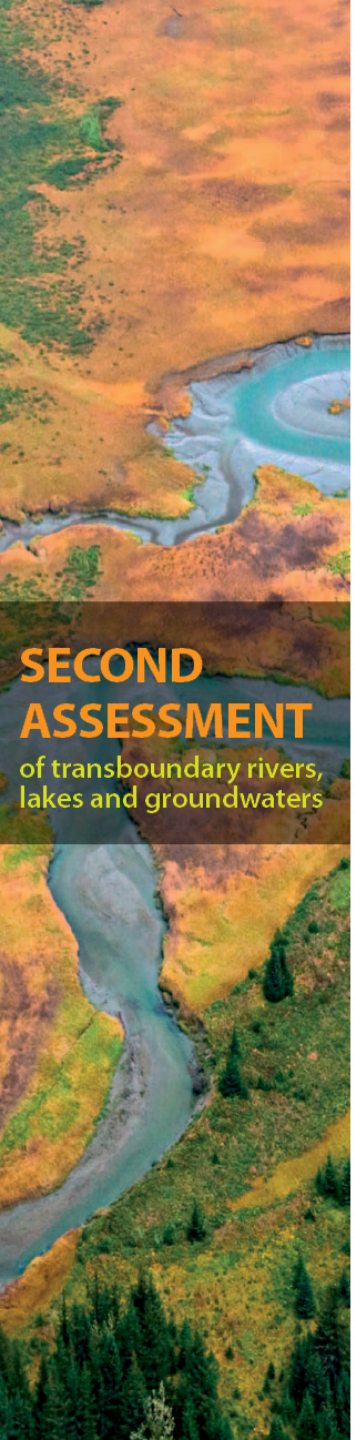

Deuxième évaluation

- Processus intergouvernemental: fondé sur l'information fournie par les pays, examen et approbation
- Approche sous-régionale pour refléter les diversités
- Cadre Forces motrices – Pressions – Etat – Impact - Réponses
- Informations incluses
  - Ressources en eaux de surface et souterraines: répartition entre les pays riverains au sein d'un bassin / aquifère
  - Les pressions et leur importance (utilisations de l'eau, activités polluantes, détournement, etc.)
  - Etat de qualité et quantité
  - Impacts transfrontières
  - Coopération: organes communs, accords, suivi conjoint, etc.
  - Tendances
  - Mesures de riposte prises

Activités prévues en 2019-2021

- Surveillance et évaluation commune devient de nouveau une priorité dans le programme de la Convention
- Organisation d’un atelier mondial sur l’échange de données en 2019 avec l’OMM et d’autres partenaires, le groupe de travail aura de nouveau des réunion
- Organisation de sessions sur le sujet dans les ateliers régionaux, sur demande
- Analyse si une mise à jour des lignes directrices ou d’autres publications sont nécessaires
- Assistance aux bassins dans ce domaine, sur demande

=> Le Sénégal, l’OMVS et l’OMVG sont invités à contribuer et participer

Vulnerabilité au changement climatique

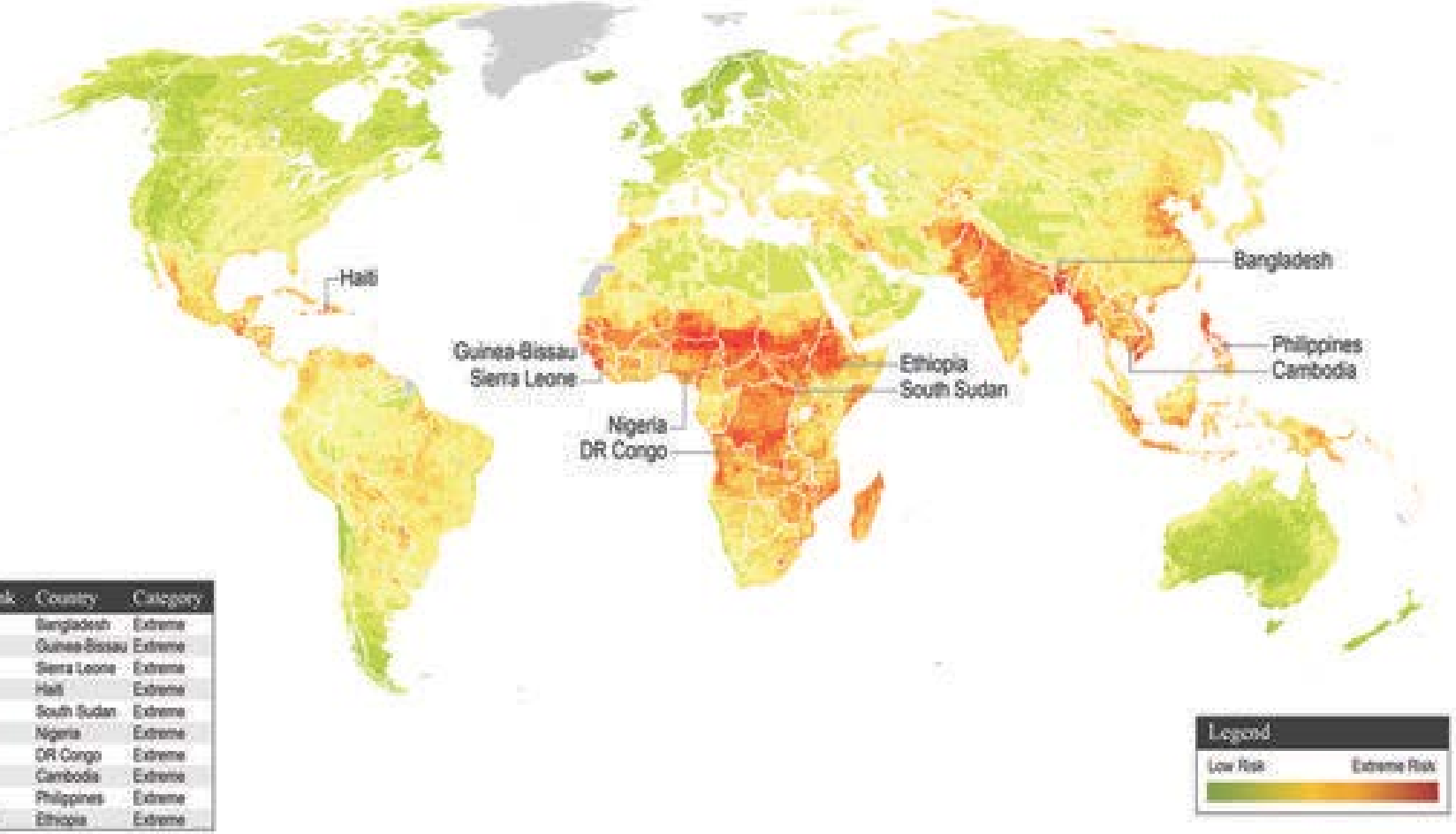

Rank	Country	Category
1	Bangladesh	Extreme
2	Guinea-Bissau	Extreme
3	Sierra Leone	Extreme
4	Haiti	Extreme
5	South Sudan	Extreme
6	Nigeria	Extreme
7	DR Congo	Extreme
8	Cambodia	Extreme
9	Philippines	Extreme
10	Ethiopia	Extreme

Pourquoi coopérer dans l'adaptation et la gestion des inondations et pénuries d’eau?

- Empêcher les effets négatifs des mesures d'adaptation unilatérales, ainsi prévenir des conflits potentiels
- Une adaptation plus efficace grâce à
  - Plus de connaissances
  - Une planification des mesures là où elles auront des effets maximum
  - Partage des coûts et bénéfices

=>La coopération réduit l'incertitude et les coûts!

Comment la Convention contribue-t-elle à faire face aux inondations transfrontières

- *Dans le cadre de la coopération générale prévue à l'article 9 de la présente Convention ou d'arrangements particuliers, les Parties riveraines élaborent et appliquent des programmes communs en vue de surveiller l'état des eaux transfrontières, y compris les crues et les glaces flottantes, ainsi que l'impact transfrontière. (art.11.1)*
- Création de l'Équipe spéciale sur les inondations en 2000, transformé en Équipe spéciale de l'eau et du climat en 2006
- Élaboration des Dispositions types pour la gestion transfrontière des crues en 2006, adopté par la Réunion des Parties
- Trois ateliers sur la prévention durable des inondations en 2004, 2009 et 2015
- Publication "Gestion transfrontière des risques associés aux crues, expérience de la région de la CEE-ONU" contenant l'expérience de 10 bassins de la région de la CEE-ONU

Dispositions types pour la gestion transfrontière des crues

- Disp. 1. Les Parties riveraines prennent toutes les mesures appropriées pour prévenir, atténuer et maîtriser les risques d'inondation dans les bassins hydrographiques transfrontières.
- Chaque Partie s'abstient de prendre des initiatives susceptibles de transférer les risques d'inondation à d'autres États riverains ou de créer des risques d'inondation dans ces États.
- Disp. 2. Les Parties élaborent en commun une stratégie et des mesures à long terme de gestion des inondations touchant le bassin hydrographique transfrontière. Leur coopération porte sur:
  - a) La surveillance et la collecte de données, l'échange de données, et la mise au point d'un modèle de prévision concernant l'ensemble du bassin b) La réalisation d'enquêtes, d'études, de cartes des zones inondables, d'évaluations et de cartes des risques d'inondation,
  - c) L'élaboration d'un plan d'action global en matière d'inondations ou d'un ensemble de plans d'action coordonnés;
  - d) La sensibilisation et l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice.

La Convention sur l'eau et le changement climatique

Objectifs de la Convention:
Assurer et protéger la quantité, la qualité et l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières en facilitant et en promouvant la coopération.

Obligations pertinentes pour le changement climatique:
Prévenir, maîtriser et réduire les impacts transfrontières, y compris ceux liés à l'adaptation ou l'atténuation des mesures
Utiliser les eaux d'une manière raisonnable et équitable – concerne la quantité et la qualité
Coopérer sur la base de l'égalité et de la réciprocité

Soutien à l'adaptation grâce à la structure institutionnelle et aux activités de la Convention => Équipe spéciale de l'eau et du climat

Lignes directrices sur l'eau et adaptation au changement climatique

- Feuille de route stratégique générale vers l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique
- Doit être ajustée aux situations locales spécifiques
- Approche progressive
  - Evaluer les impacts du changement climatique
  - Développer des réponses stratégiques, politiques et opérationnelles appropriées
- Focus sur le niveau transfrontière et les aspects de la santé
- Lignes directrices adoptées à la 5ème Réunion des Parties de la Convention en 2009 à Genève

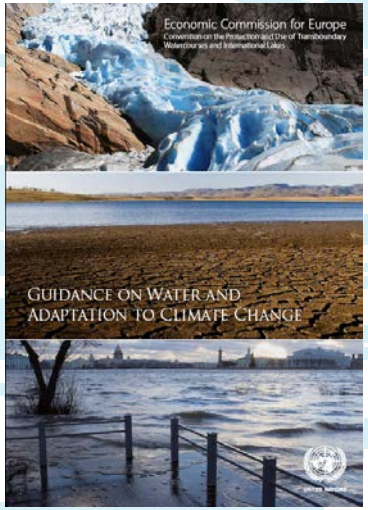

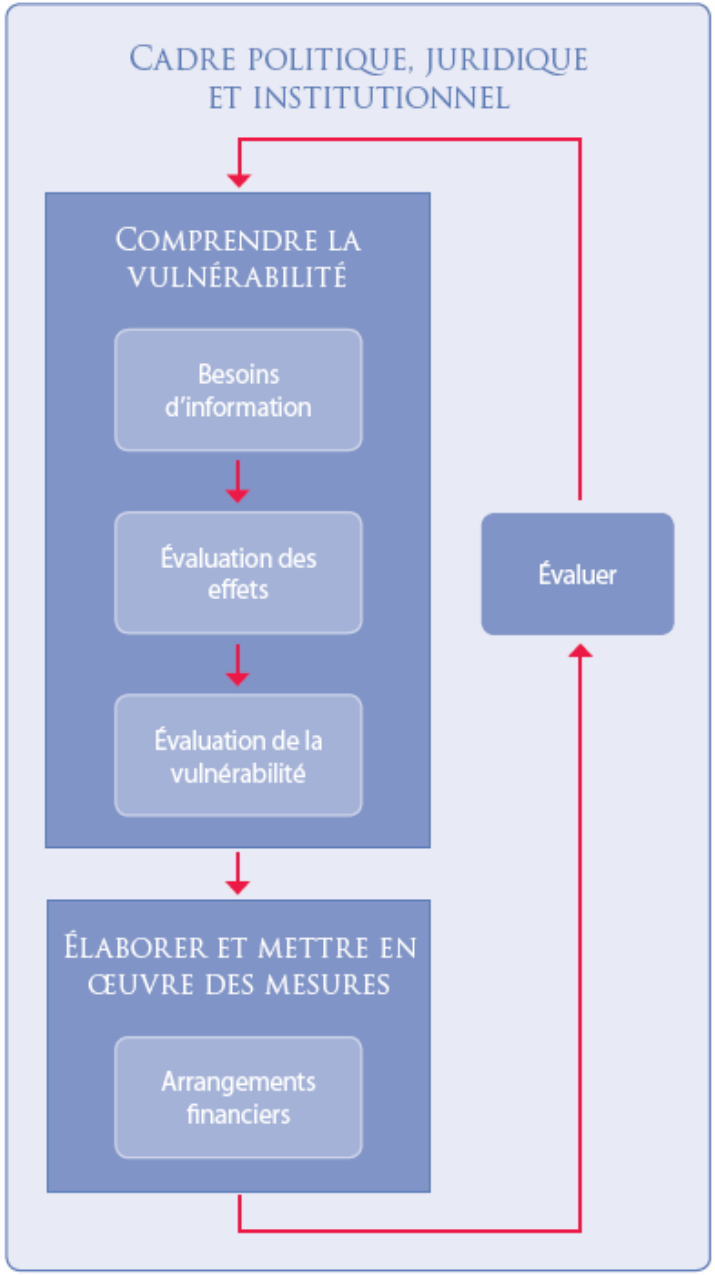

Cadre et étapes de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation

Mise en œuvre des lignes directrices: Promotion de la coopération sur le terrain et échange d'expériences

- Un programme de projets pilotes dans 5 bassins
- Une plate-forme pour l'échange d'expériences:
  - Ateliers mondiaux réguliers (par exemple les 13-14 septembre 2016 sur le financement de l'adaptation) et des réunions de l'Equipe spéciale de l'eau et du climat
  - Une plate-forme internet
- Un réseau mondial de bassins travaillant sur l'eau et le climat en coopération avec le RIOB:
  - Des bassins avec différentes priorités (manque d'eau, inondations)
  - Actuellement 15 bassins, aussi en Afrique

Coopération avec la CNUCC, l'UE et d'autres

Atelier mondial sur la pénurie d'eau dans les bassins transfrontaliers et les impacts sur la santé: Genève, 11-12 décembre 2017 à Genève

Presentations:
https://www.unece.org/index.php?id=43633
Photographs:
https://www.flickr.com/photos/waterconvention

@UNECE_Water
#WaterConvention

Bassins du réseau mondial de bassins travaillant sur le changement climatique

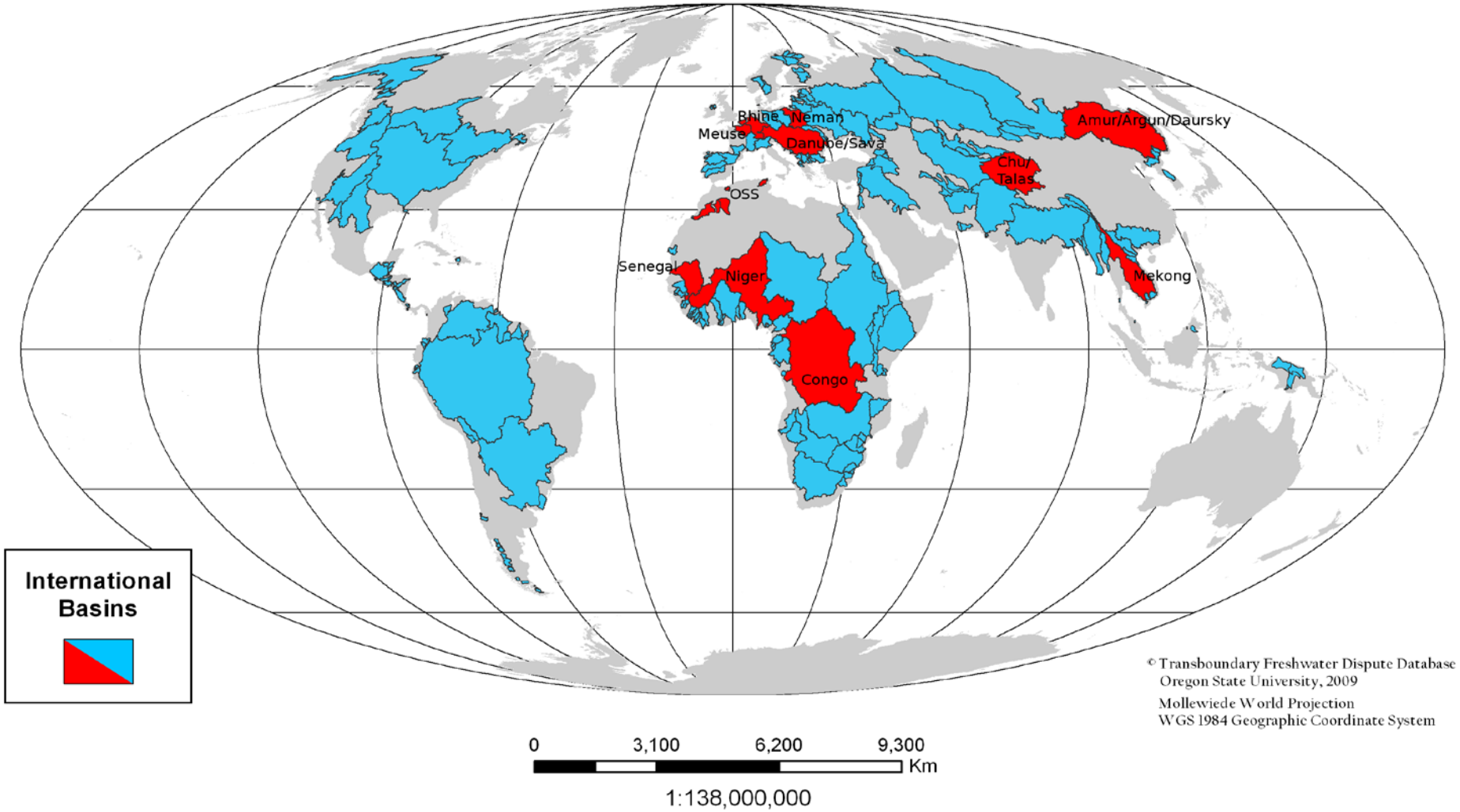

Eau et adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières :
Leçons à retenir et bonnes pratiques

- Publication développée en 2015 par la Convention sur l'Eau et le RIOB avec différents partenaires
- 58 études de cas de bassins du monde entier
- 63 leçons à retenir
- Thèmes abordés :
  - Cadres juridiques pour l'adaptation dans les bassins transfrontières
  - Besoin d'informations et de données
  - Etude d'impact et évaluation de la vulnérabilité
  - Elaboration et hiérarchisation des mesures d'adaptation
  - Financement
  - Evaluation
  - Communication
  - Renforcement des capacités
  - Implication des parties prenantes

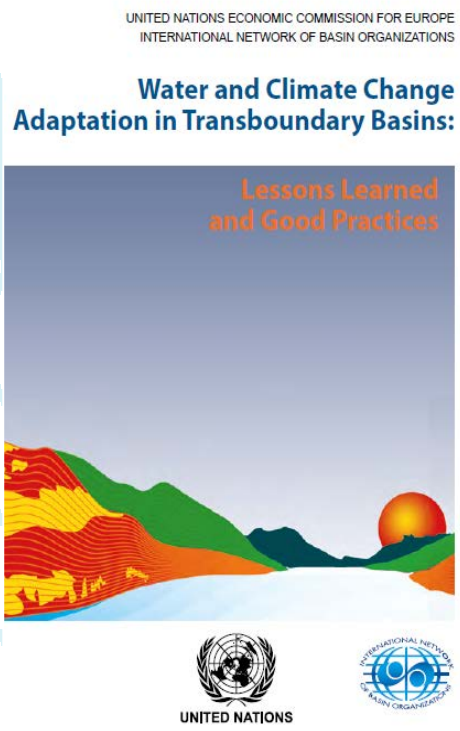

Lecons appris du réseau

1. Bien souvent, des études sur le changement climatique on déjà été menées au niveau national, mais en utilisant différentes méthodes : importance de la modélisation, de l'évaluation de la vulnérabilité et de scénarios conjoints, mais la portée de l'harmonisation dépend des ressources et du temps disponible
2. Importance d'un étude de référence approfondie
3. Importance du lien entre le niveau politique et le niveau des experts, par exemple, à travers la création d'un groupe de travail et la tenue régulière de réunions
4. Importance d'activités concrètes et implication de la population dans la definition et mise en oeuvre des mesures d'adaptation
5.

Comment préparer des propositions de projets bancables pour financer l'adaptation climatique dans les bassins transfrontaliers (Dakar, 21-23 juin 2017)

- 30 participants d'Afrique et d'Europe y ont assisté
- Organisé conjointement avec la Banque mondiale, la BEI, la BAD et le RIOB, accuilli par l'OMVS
- Conclusions seront publiées, d'autres formations à suivre
- *Conclusions :*
  - Les donateurs s'intéressent au financement de l'adaptation au CC au sein des bassin transfrontières, mais l'adhésion politique est nécessaire – par exemple, accord ou Protocole d'accord
  - Importance du droit international et adaptation du bassin
  - Gamme de différentes possibilités de financement avec différents axes et exigences – nécessité de sélectionner et adapter la proposition au donateur

Exemple d’un projet pilote: Bassin du Dniester

Exemple: Bassin du Dniester

- Bassin partagé entre l'Ukraine et la République de Moldavie
- 8 millions de population, rivière très important pour Moldavie et Odessa

Dialogue à l'échelle du bassin ... en renforçant progressivement la volonté politique

- Depuis 2004 - trois projets Dniester de la CEE-ONU et de l'OSCE: coopération par étapes et négociations de l'accord de bassin
- Coopération technique et contacts d'experts: renforcer les contacts et les moteurs de la coopération
- Un soutien sans précédent de la société civile - un réseau d'ONG transfrontalières de 2 pays
- Implication des autorités transnistriennes

Nouvel accord sur le Dniester de 2012

- Beaucoup plus compréhensif que l'ancien accord datant de 1994: Couvre tout le bassin et pas seulement les eaux frontalières
- Prévoit la mise en place d'une commission de bassin
- Comprend des questions liées à la biodiversité, à la pêche, etc.
- A été soutenu par la CEE-ONU et l'OSCE
- A été signé en 2012 à la MOP6 de la Convention sur l'Eau et est entré en vigueur en 2017
- Nouveau projet financé par le FME

Exemple: Projet pilote sur le changement climatique dans le bassin du Dniester

- Projets mis en œuvre depuis 2010**. Activités:**
- Etude des impacts du changement climatique fondée sur scénarios et des modèles mettant un accent particulier sur les inondations extrêmes
- Évaluation de la vulnérabilité et réalisation de carte des risques d’inondation/de la vulnérabilité
- Nouvelles stations de surveillance des flux automatisées et infrastructures d'échange de données
- Amélioration des capacités et des plans de communication sur les risques d'inondation aux niveaux du sous-bassin / local

Projet pour l’adaptation au changement climatique dans le Dniester

Activités:

- Élaboration d’une stratégie d’adaptation au changement climatique
- Élaboration d’un plan d’action/ plan de mise en œuvre de la stratégie
- Mise en œuvre de mesures d’adaptation:
  - restauration d’écosystèmes,
  - Reforestation
  - Sensibilisation des population jeunes,
  - installation de stations hydrométriques,
  - Plateforme pour échange de données

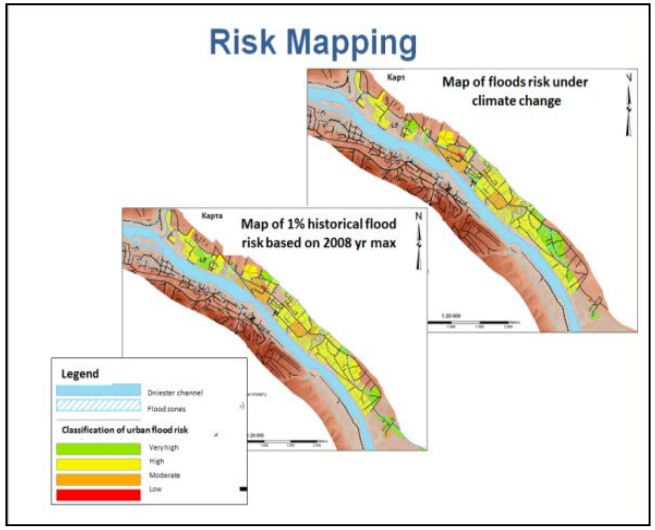

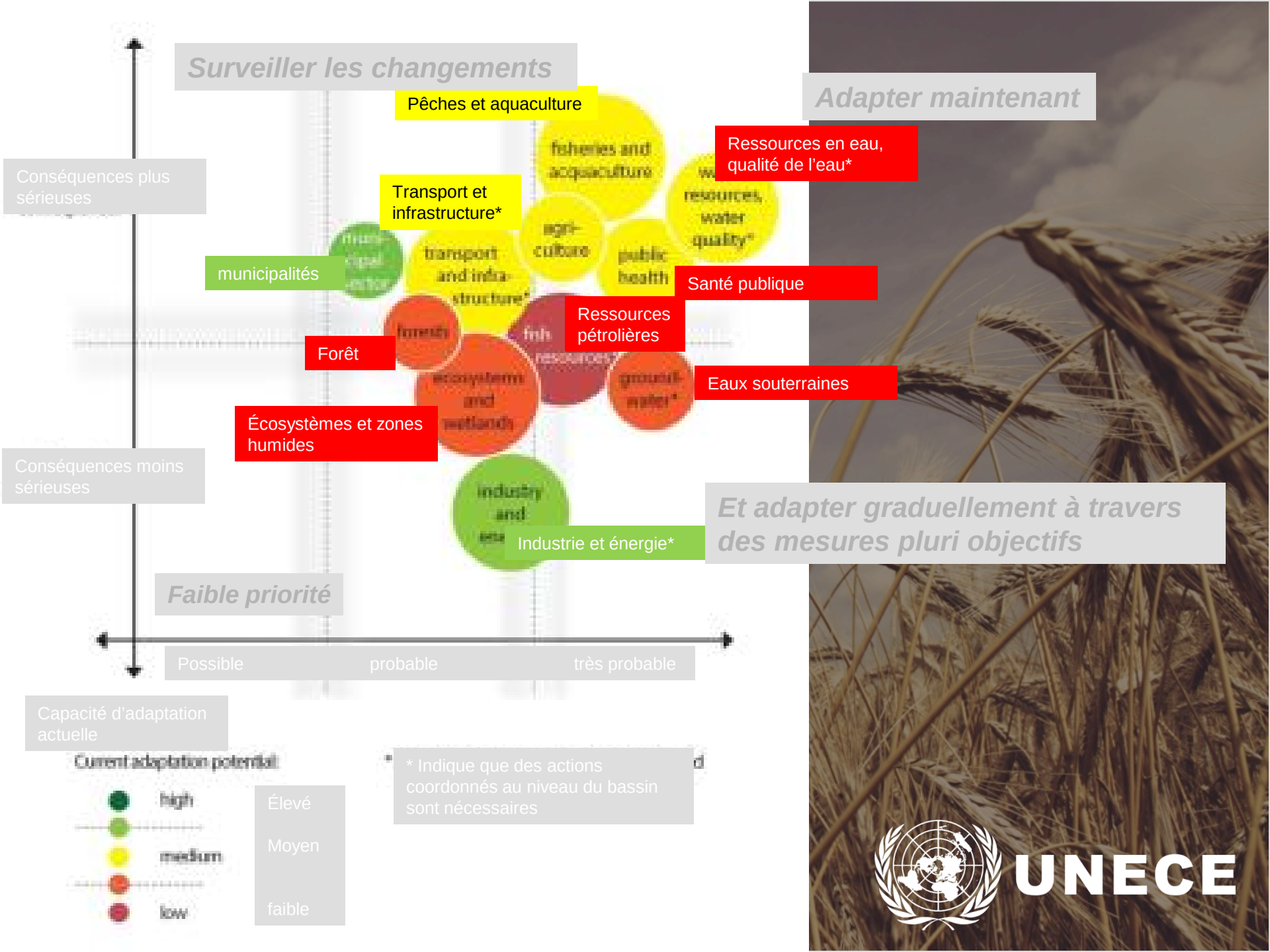
Surveiller les changements
Adapter maintenant
Et adapter graduellement à travers des mesures pluri objectifs
Faible priorité
Conséquences plus sérieuses
Conséquences moins sérieuses
Possible
probable
très probable
Capacité d'adaptation actuelle
Pêches et aquaculture
Ressources en eau, qualité de l'eau*
Transport et infrastructure*
municipalités
Santé publique
Ressources pétrolières
Forêt
Eaux souterraines
Écosystèmes et zones humides
Industrie et énergie*
fisheries and aquaculture
resources, water quality*
agri-culture
public health
transport and infra-structure*
forests
fish resources
ecosystems and wetlands
ground-water*
industry and
Current adaptation potential
high
medium
low
Élevé
Moyen
faible
* Indique que des actions coordonnés au niveau du bassin sont nécessaires
UNECE

Bassin du Dniester: Leçons apprises

- Il est crucial de coordonner les différents niveaux de gouvernance (du niveau local au niveau transfrontalier)
- Une attention particulière est nécessaire pour connecter la recherche à l'élaboration des politiques (par exemple, création du groupe de travail sur le Dniestr)
- Un groupe conjoint est nécessaire pour l'évaluation conjointe des problèmes, des priorités, des solutions, de l'élaboration de scénarios communs, de la modélisation et de l'évaluation de la vulnérabilité:
- Avantages de l'implication des ONG
- Expéditions conjointes sur la pêche, la coopération sur la qualité de l'eau et entre les services sanitaires et épidémiologiques - facilitation de la négociation d'un accord - combinaison d'un travail pratique et stratégique

Conclusions

- La Convention aide les pays à la mise en œuvre par sa structure institutionnelle: développement de lignes directrices, échange d'expérience, collecte de bonnes pratiques, projets pilotes
- La Convention traite les sujets émergentes
- La Convention coopère avec les partenaires techniques et financières
- La Convention est pertinente pour les bassins à différents degrés d'avancement
- L'OMVS et l'OMVG sont déjà impliqués et jouent un rôle important

MERCI!

- Sites internet sur l'eau et le changement climatique

www.unece.org/env/water/water_climate_activ

www2.unece.org/ehlm/platform/display/ClimateChange

Publications présentées:

http://www.unece.org/index.php?id=39417&L=1

http://www.unece.org/index.php?id=11658&L=1

- Emails: Sonja.Koeppel@unece.org

Water.convention@unece.org

Eau et adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières : leçons à retenir et bonnes pratiques : Sélection de leçons à retenir

- 1. Elaborer une stratégie d'adaptation au niveau transfrontière par la commission de bassin
- 11. S'assurer que les politiques d'adaptation considèrent le changement climatique comme l'une des nombreuses pressions exercées sur les ressources en eau
- 40. Evaluer les domaines thématiques, spatiaux et temporels couverts par les données et les lacunes dans celles-ci
- 42. Développer une compréhension commune des concepts de vulnérabilité, d'opportunité, des impacts et des incertitudes liés au changement climatique

1. Importance du lien entre le niveau politique et celui des experts, par ex. via la création d'un groupe de travail
2. Importance des activités concrètes et impliquant la population
3. Importance et difficulté de faire le lien au niveau national, besoin de coordination et d'intégration
4. Elaborer des accords souples et flexibles

Leçons à retenir du réseau mondial des bassins

1. Dans la plupart des bassins, des évaluations de l'impact du changement climatique ont déjà été réalisées, mais en utilisant des méthodes différentes : importance des scénarios communs, modélisation et évaluation de la vulnérabilité commune
2. Importance de l'étude de base afin d'identifier des projets en cours ou achevés et les partenaires à impliquer
3. Importance du lien entre le niveau politique et celui des experts, par ex. via la création d'un groupe de travail
4. Les différences entre pays peuvent être résolues en mettant l'accent sur les intérêts communs, la coopération d'experts etc.
5. Importance des activités concrètes et impliquant la population
6. Importance et difficulté de faire le lien au niveau national, besoin de coordination et d'intégration

Programme de projets pilotes

- Meuse: projet AMICE
- Rhin et Danube: développement d'une stratégie d'adaptation
- Europe de l'Est: Dniestr (Ukraine, Moldavie) => gestion des risques d'inondations
  Niémen (Biélorussie, Lituanie, Russie) => GIRE et adaptation
- Asie Centrale: Chu Talas (Kazakhstan, Kirghizistan)=> sécheresse
- Europe du Sud-est: Save (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie, Slovénie)=> gestion des risques d'inondations
- Asie: Amou- Daria Biosphère (Russie, Chine, Mongolie) => écosystèmes

Document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes

- Elaboré sous le Protocole sur l'Eau et la Santé, adopté à la 2ème réunion des Parties en novembre 2010 à Bucarest
- Les phénomènes météorologiques extrêmes ont une incidence sur la capacité et le fonctionnement des infrastructures, les services d'approvisionnement en eau et l'assainissement et, partant, compromettent les services offerts en termes de protection de la santé et de l'environnement.
- Par conséquent, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des éléments essentiels de toute stratégie d'adaptation visant à protéger la santé dans un monde en mutation.

Document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes

- Montre pourquoi et comment les politiques d'adaptation devraient tenir compte de la vulnérabilité de la gestion des services relatifs à l'eau dans des conditions climatiques défavorables et des nouveaux facteurs de risque qui en résultent pour l'environnement et la santé.
- Groupe cible: responsables politiques, professionnels de l'environnement, de la santé et des ressources en eau, ainsi que gestionnaires de services relatifs à l'eau.

Example Dniester pilot project

Aims of the project

1. Reduce risks from climate change by improving adaptive capacity of recipient countries in shared ecosystems where forecasted impacts of climate change have security implications
2. Support dialogue and cooperation on the needed steps to design and implement an adaptation strategy in the transboundary context and thereby prevent controversy on the use of water resources.
3. Support regional stability in the Dniester basin through the facilitation of transboundary cooperation on adaptation to the consequences of climate change on water resources.

Implemented by UNECE and OSCE under ENVSEC

Strategic framework for basin adaptation

- Aims to increase effectiveness of adaptation by locating measures where they have the optimum effect and try to avoid ‘unilateral adaptation’ to the detriment of other riparian states
- Promotes a common understanding on climate change impact and necessary adaptation measures from the transboundary perspective
- Includes sections on Dniester, climate change impacts, impacts on water, environment, and population, adaptation potential, basin-wide adaptation priorities

Implementation plan

- Presents all adaptation measures from the basin perspective
- Measures for floods, water scarcity, water quality, ecosystems, basin cooperation
- Shows for each measure links with national activities, plans, strategies, projects, as well as possible funding sources
- Gives an estimate of costs for measures

Adaptation measures selected

- Monitoring and information exchange
  - Installation of 4-5 automatic monitoring stations
  - Creation of common information platform
  - Finalization of delta modelling
  - Water balance calculation
  - Improving hydrological forecasting of inflow to Dniester reservoir
  - Dniester reservoir modelling (by AGWA)
- Ecosystem restoration
  - Restoration of water exchange between Dniester and floodplain meadows
  - Feasibility study for one wetland to be inundated during floods
  - Creation of forest margins at one location
- Awareness-raising activities

Conclusions du programme de projets pilotes

- Essentiel de réunir tous les acteurs impliqués des domaines politique, scientifique, économique, non-gouvernemental etc.
- Etude initiale sur ce qui existe déjà (« Baseline study ») cruciale, souvent les résultats sont étonnants
- Souvent, harmonisation des méthodes, scénarios, modèles etc. nécessaire, si possible coopération préférable dès le début
- Echange d'expériences très important

La Convention sur l'eau et le changement climatique

Objectifs de la Convention:
Assurer et protéger la **quantité**, la qualité et l'utilisation durable des ressources en eau transfrontalières en facilitant et en promouvant la coopération.

Obligations pertinentes pour le changement climatique:
Prévenir, maîtriser et réduire les impacts transfrontaliers, y compris ceux liés à l'adaptation ou atténuation des mesures
Utiliser les eaux d'une manière raisonnable et équitable – concerne quantité et qualité
Coopérer sur la base de l'égalité et de la réciprocité

Soutien à l'adaptation au changement climatique grâce à la structure institutionnelle et aux activités de la Convention

Obligations de la Convention

- Demande de fixer des objectifs de qualité de l'eau et d'utiliser la meilleure technologie disponible
- Principe de précaution
- L'échange d'informations, la recherche et le développement commun
- Prévoit le suivi et l'évaluation conjointe; encourage le développement des stratégies d'adaptation commune
- Demandes pays à établir des systèmes d'alerte précoce et d'aider mutuellement

Disposition 3

- 1. Les Parties s'informent mutuellement sans délai de toute situation critique susceptible de provoquer des inondations sur le territoire d'autres Parties et mettent en place et exploitent des systèmes coordonnés ou communs de communication, d'alerte et d'alarme.
- 2. Lorsqu'une Partie constate l'existence d'une situation qui provoque des inondations sur le territoire d'autres Parties, elle:
- a) Communique immédiatement cette information aux autorités compétentes des autres Parties en suivant la procédure convenue.
- b) Adopte, dans la mesure du possible, toutes les mesures d'urgence appropriées pour prévenir ou atténuer l'impact préjudiciable des inondations sur le territoire des autres Parties;
- c) Consulte les autres Parties sans retard afin de convenir de mesures correctives communes.

Dispositions 4 et 5

- 1. Les Parties s'efforcent de prendre en compte les impératifs environnementaux dans leur stratégie de gestion des inondations. En particulier, elles adoptent, les mesures appropriées pour préserver, améliorer et/ou rétablir la fonction naturelle des cours d'eau, favoriser les interactions entre les cours d'eau, les eaux souterraines et les zones alluviales, et préserver, protéger et réactiver les zones alluviales en tant que plaines d'inondation naturelles.
- 2. Les Parties favorisent aussi l'adoption de mesures visant à préserver, à améliorer et à rétablir la capacité de rétention des petits cours d'eau, des zones humides, des forêts, des sols et des pâturages.
- Chaque Partie consulte les autres Parties sur tout projet susceptible de provoquer, de manière directe une modification importante du débit ou des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau ou des zones alluviales, de nature à accroître les risques d'inondation.

Approche à la surveillance et évaluation

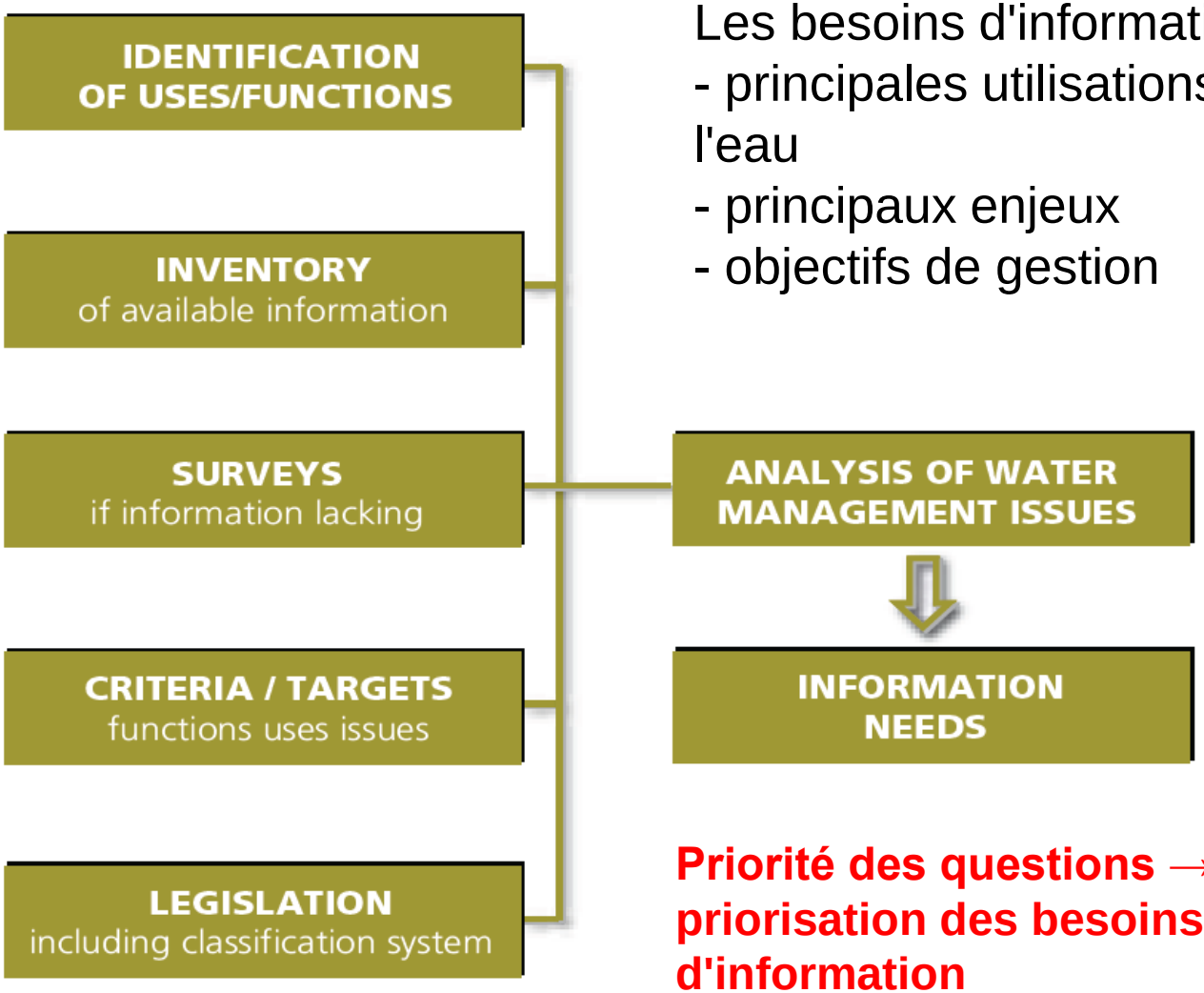

Les besoins d'information proviennent:
- principales utilisations et fonctions de l'eau
- principaux enjeux
- objectifs de gestion

Priorité des questions → priorisation des besoins d'information

ationaux

Le cycle de la gestion / surveillance / évaluation

Figure 5: Monitoring cycle

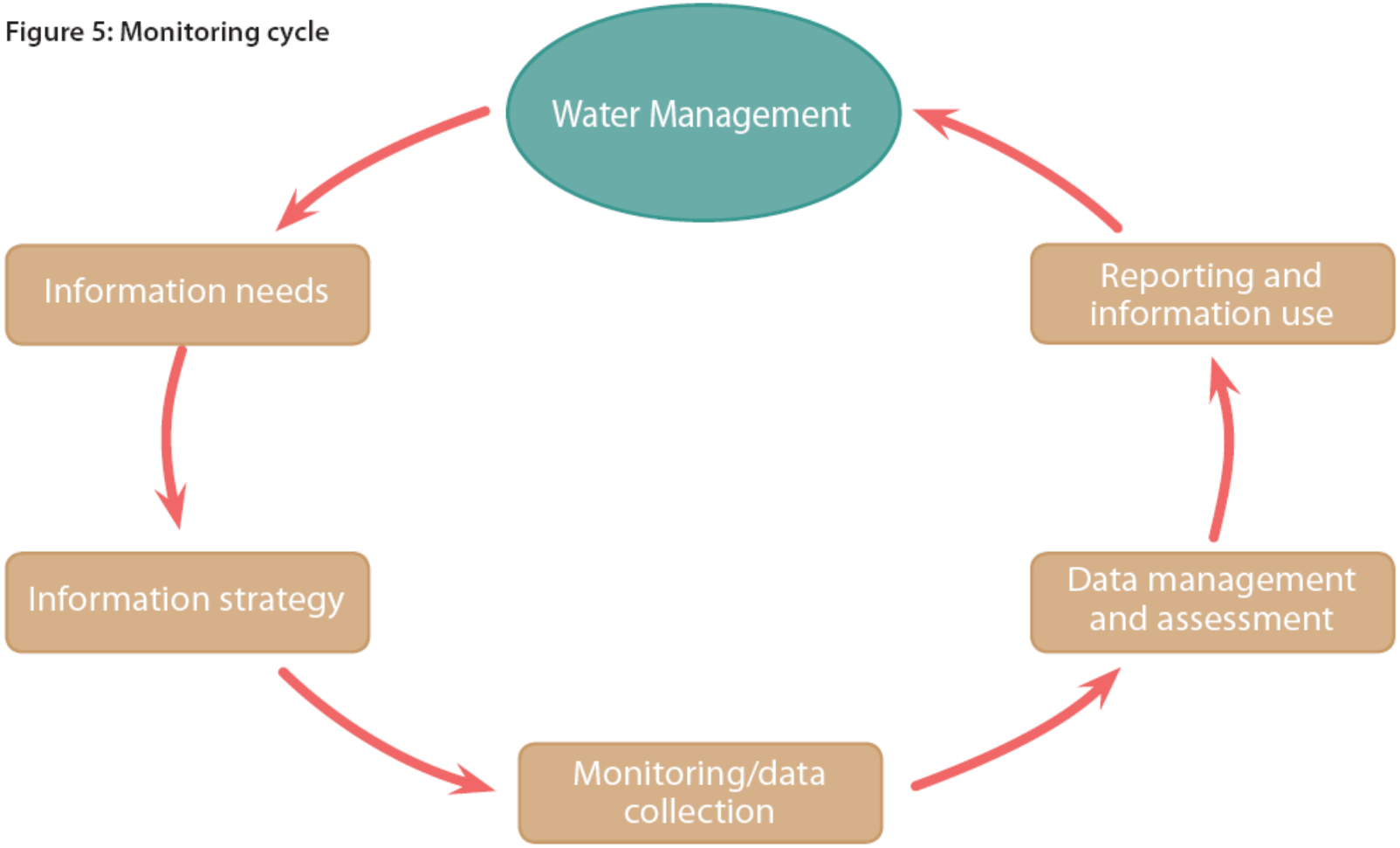

Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Les besoins en information évoluent à mesure que la gestion de l'eau se développe, que les cibles sont atteintes ou que les politiques changent